

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 22 décembre 2016 à 16h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard.

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

16-12-22-4268

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 22 décembre 2016 à 16 h 14.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 22 décembre 2016, à 16h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Dépôt de la liste des contrats d'une valeur supérieure à 25 000\$ accordés par la Ville de Huntingdon;
- D) Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Huntingdon;
- E) Autorisation – Entente de location avec l'entreprise 9288-7413 Québec Inc. (BCSC) - rue Dalhousie;
- F) Autorisation – Entente de location avec Équipack Inc. – rue Lorne;
- G) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

16-12-22-4269

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 22 décembre 2016 tel que présenté.

Adopté

Dépôt de la liste des contrats d'une valeur supérieure à 25 000\$ accordés par la Ville de Huntingdon

Conformément à l'article 474.1 al. 3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, Monsieur le Maire André Brunette dépose la liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus et des contrats de 2 000 \$ et plus lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ conclus avec un même cocontractant.

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Monsieur le Maire dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Huntingdon et en fait lecture. Il présente les principales orientations qui influenceront le prochain budget. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Son rapport traite notamment des états financiers 2015, du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018, des indications préliminaires sur les résultats de l'exercice financier 2016, des orientations budgétaires pour l'exercice financier 2017 et du traitement des élus municipaux.

Le texte du rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville.

Entente de location avec l'entreprise 9288-7413 Québec Inc. (BCSC) – rue Dalhousie

Considérant que l'entreprise 9288-7413 Québec Inc, connue sous le nom de BCSC, représentée par monsieur Benoit Chabot, désire louer un espace commercial d'une superficie approximative de 3 396.97 pi.ca. situé dans l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie, suite 102, Huntingdon;

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

16-12-22-4270

Abrogée par la
résolution no.
17-01-16-4278

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise la signature d'un bail avec l'entreprise 9288-7413 Québec Inc, connue sous le nom de BCSC, représentée par monsieur Benoit Chabot suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit bail.

Adopté

Entente de location avec Équipack Inc. – rue Lorne

Considérant que l'entreprise Équipack Inc, représentée par son président, monsieur Bernard Veilleux, désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 3 000 pi.ca. situé dans l'immeuble du 4, rue Lorne, Huntingdon pour une durée de 1 an;

Considérant que l'entreprise désire louer, de façon mensuelle, un deuxième espace d'entreposage d'une superficie approximative de 3 000 pi.ca. situé dans l'immeuble du 4, rue Lorne, Huntingdon;

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

16-12-22-4271

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que le conseil autorise la signature d'un bail avec l'entreprise Équipack Inc, représentée par son président, monsieur Bernard Veilleux, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit bail.

Adopté

Période de questions

Aucune assistance.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-12-22-4272

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 16 h 41.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière